

# Jean-Yves Le Déaut

DÉPUTÉ DE MEURTHE-ET-MOSELLE



Le 15 septembre 2014

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques sur ***Les freins réglementaires à l'innovation en matière d'efficacité thermique dans le bâtiment : le besoin d'une thérapie de choc*** que j'ai rédigé avec le sénateur Marcel Deneux à la demande du bureau de l'Assemblée Nationale.


Ce rapport dit clairement que les objectifs de la transition énergétique ne peuvent être atteints que si l'efficacité énergétique dans les bâtiments s'améliore. Or, le marché de la construction neuve est en forte régression, la rénovation est en panne, la chute des marchés de renouvellement dans l'existant atteint un niveau jamais vu... La santé financière des entreprises du bâtiment se dégrade.

Ce rapport est sans concessions : il jette « *un pavé dans la mare* » titre *L'Est Républicain* et ses recommandations doivent, pour nous, figurer dans la loi sur la transition énergétique qui va être discutée début octobre au parlement.

La 1<sup>re</sup> tâche du gouvernement doit être de simplifier le système touffu des aides, ciblées sur des équipements et non sur des projets plus globaux. En réalité, les aides aux produits ne bénéficient pas aux consommateurs, des associations comme *UFC Que Choisir* le martèlent. Nous proposons également, d'imposer sous peine de nullité, que tout contrat précise si le prestataire a fait une allégation de performance. La réglementation thermique a constitué un progrès, mais la performance énergétique doit être mesurée sur la base de l'énergie réelle consommée et le système doit être transparent. L'actuel moteur de calcul chargé de mesurer cette performance énergétique est une boîte noire. Si nous voulons devenir les champions de demain, il faut cesser de gérer l'innovation de manière technocratique, mieux former les artisans et les acteurs des filières qui vont générer de la croissance verte. L'actuelle loi va dans le bon sens mais ne précise pas suffisamment certains points que nous proposerons dans des amendements. Nous voulons réformer le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), créer un haut-conseil de l'efficacité énergétique, mieux aider nos concitoyens lorsqu'ils souhaitent rénover leur habitation en créant un réseau de conseillers à la rénovation. Nous souhaitons également que dans la réglementation thermique, les émissions de CO2 soient prises en compte ainsi que la part des énergies renouvelables utilisées alors qu'aujourd'hui seule l'énergie primaire est prise en compte. Pour nous, la maison passive sera la maison de demain. Il conviendra de développer la physique du bâtiment, gérer les usages divers et les intermittences d'occupation, promouvoir un label visant à une consommation d'énergie primaire faible.

Notre enquête dans le monde du contrôle et de la réglementation énergétique du bâtiment nous a fait découvrir un système similaire à celui qui régissait le domaine nucléaire voilà une vingtaine d'années : mélange des genres entre recherche, évaluation, conseil, expertise et contrôle ; combinaison désordonnées entre une centralisation à outrance des instances décisionnaires et une multiplicité d'opérateurs institutionnels travaillant plus en concurrence qu'en coopération ; endogamie des acteurs décisionnels avec les responsables industriels ; distance marquée entre les universités, les écoles d'architecture et les centres techniques en charge des technologies du bâtiment ; aucune place dans le monde de la recherche pour la physique des bâtiments en tant que telle ; pas de réelle stratégie pour traiter la priorité absolue de la rénovation. Le bâtiment est considéré comme une discipline subalterne... Les recherches sur le bâtiment ne doivent plus être le parent pauvre de la recherche française.

Une thérapie de choc s'impose. Pour y parvenir, ces mesures peuvent se retrouver dans la loi de transition énergétique. Ce rapport a été adopté à l'unanimité.



**Jean-Yves Le Déaut**



## **Le rapport « Freins réglementaires à l'innovation en matière d'économie d'énergie dans le bâtiment : le besoin d'une thérapie de choc » dans la presse.**

*« Pilier de l'Office, dont il est actuellement le premier vice-président, le député lorrain ne s'embarrasse pas de circonlocutions pour dénoncer "Les freins réglementaires à l'innovation en matière d'économies d'énergie dans le bâtiment" ».*

**L'Est Républicain**, *Le Pavé dans la mare de Le Déaut*. Juillet 2014.

*« Ces propositions, si elles étaient suivies, remettraient profondément en cause bien des acquis scientifiques, économiques et administratifs de la politique de rénovation énergétique des bâtiments ».*

**Le Moniteur**, *Une thérapie de choc pour la rénovation énergétique*. Juillet 2014.

*« Le sénateur Marcel Deneux et le député Jean-Yves Le Déaut n'y sont pas allés de main morte. À l'occasion de la remise de leur rapport, fruit d'un travail d'une année, les deux membres de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), ont rendu public leurs conclusions. Événement rare, le rapport a été adopté à l'unanimité des membres de l'office, dépassant les querelles partisanes ».*

**Batiactu**, *Performance énergétique des bâtiments : l'évaluation des innovations vivement critiquée*. Juillet 2014.

*« Le passif est l'avenir de la construction en France, il est donc nécessaire d'anticiper normativement cette avancée à venir. L'Office commence par prendre acte du principe passif... "Le principe [de la maison de demain] est simple : récupérer toutes les formes d'énergie dans un bâtiment quand celles-ci sont disponibles, les restituer quand on en a l'utilité". Cherchant à favoriser l'innovation, l'Office encourage donc les législateurs à ne pas rater le coche du label ».*

**La Maison Passive**, *Le rapport de l'OPECST sans équivoque : le passif sera le mode constructif de demain*. Juillet 2014.

*« Un constat sévère qui impose "une thérapie de choc", écrivent les deux parlementaires, qui appellent de leurs vœux "des modifications drastiques de nos pratiques". Parmi les six actions que préconise le rapport, avec vingt recommandations à l'appui, deux au moins, si elles trouvaient une traduction dans la loi, pourraient bien marquer un tournant majeur pour le secteur du bâtiment, afin d'en faire -comme en Allemagne, en Autriche ou en Finlande- "un secteur de première priorité", selon les termes du député PS Jean-Yves Le Déaut ».*

**Les Echos**, *Comment le Parlement veut imposer la transparence dans le secteur*. Juillet 2014.  
 « C'est une véritable bombe que les parlementaires français ont lâchée sur le secteur du bâtiment. Le rapport du député PS Jean-Yves Le Déaut et du sénateur UDI Marcel Deneux ».

« Mais, sans bruit, l'effet de souffle devrait se faire sentir jusqu'à la discussion du projet de loi sur la transition énergétique porté par la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Ségolène Royal, prévue dès la rentrée au Parlement ».

« Représentant l'ensemble des groupes parlementaires, ces élus ont, fait rarissime, adopté le rapport à l'unanimité ».

« Dans leur rapport, les parlementaires ont calculé qu'en atteignant ne serait-ce même que la moitié de l'objectif d'un doublement de l'effort de rénovation des logements existants, cela représenterait 300.000 emplois supplémentaires par an ».

**Les Echos**, *Le rapport choc qui promet 300.000 emplois supplémentaires par an*.  
 Juillet 2014.

---

## Des réactions de professionnels du secteur envoyées au député

« Ce rapport est absolument remarquable, notamment dans sa dimension de recherche de ce qui se fait ailleurs et dans ses préconisations courageuses concernant divers acteurs de cette ardente nécessité (l'efficacité énergétique/la rénovation énergétique). Permettez-moi de vous en féliciter sincèrement et chaleureusement ».

**Florence C.** Attachée principale à la Direction Générale des Entreprises.

« Dénonçant volontiers les hommes politiques, je n'ai pas pour habitude de leur offrir des fleurs. Cependant, je tiens à vous faire part de toute mon admiration pour le travail, la franchise et l'honnêteté que vous avez traduit dans ce rapport. Je salue votre action et encourage sa poursuite au niveau politique ».

**Gaël LF.** Aldes Aéraulique.

« Ce rapport est remarquable de clarté. Il me semble rempli de remarques de bon sens sur les aspects des relations des administrations et des industriels et des développeurs »

**Gérard G.** Ingénieur.